



Arras, le 30 avril 2020

L'État accorde un prêt de 31 millions d'euros à la société ARC-INTERNATIONAL, première entreprise industrielle du Pas-de-Calais

Confrontée à des difficultés de trésorerie liées à la crise sanitaire, la société ARC-INTERNATIONAL, implantée à ARQUES, va bénéficier d'un prêt direct de l'État d'un montant de 31 millions d'euros.

Par la mobilisation de ces crédits, le gouvernement offre ainsi à l'entreprise en cours de redressement la possibilité de traverser cette période critique. Ce prêt vient compléter la mise en œuvre des dispositifs de droit commun gérés au niveau départemental tels que l'indemnisation du chômage partiel et le report des charges sociales et fiscales.

Première entreprise industrielle de la région et du département avec ses 4600 salariés, la société ARC-INTERNATIONAL fait l'objet d'un suivi attentif par l'État, avec le conseil régional des Hauts-de-France et la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer.

Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais, se félicite de ce soutien renouvelé de l'État qui fournit ainsi à cette entreprise les moyens nécessaires à la poursuite de son activité.